

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres
en exercice : 22
Nombre de membres
présents ou représentés : 16

Date de la convocation :
01 décembre 2025

EXTRAIT n°79
Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration
Séance du 15 décembre 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 15 décembre à 09 heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 01 décembre 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-7-1-2-79_adoption BP 2026 SAAD

Présents :

Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CLUCHIER Marie Christine, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Monsieur GROTTTO Serge, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame GAILLARD Elisabeth, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

AR Prefecture

082-268202967-20251215-2025_D_7_1_2_79-DE

Reçu le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

~~2025-D-7-1-2-79~~

Objet : Adoption du Budget primitif 2026 du SAAD des deux Rives

Service émetteur : SAAD

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

La proposition budgétaire 2026 du SAAD DES DEUX RIVES a été présentée en Conseil d'Administration du CIAS des 2 Rives le 31 octobre 2025 et transmise au Conseil Départemental du Tarn et Garonne, organisme compétent en matière de tarification.

La section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes

Dépenses

Groupe I	28 000,00 €	Dépenses d'exploitation
Groupe II	3 038 000,00 €	Dépenses personnel
Groupe III	53 200,00 €	Dépenses structure
Total dépenses	3 119 200,00 €	

Recettes

Groupe I	2 658 000,00 €	Produits de la tarification
Groupe II	453 700,00 €	Autres Pdts relatifs à l'exploitation
Groupe III	7 500,00 €	Produits financiers
Total recettes	3 119 200,00 €	

La section Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **69 152,99 €**.

AR Prefecture

082-268202967-20251215-2025_D_7_1_2_79-DE
Reçu le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025

Monsieur le Président,

PROPOSE d'adopter le budget primitif 2026 du SAAD des Deux Rives.

Compte tenu de ce qui précède,

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif 2026 du SAAD des Deux Rives.

- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,

mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 15 décembre 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CIAS,

Daniel ZANIN


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Centre Intercommunal
d'Action Sociale

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 DEC. 2025**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 DEC. 2025**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr